

BULLETIN MUNICIPAL



EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Une période très riche en évènements électoraux vient de s'achever. Après les présidentielles, qui ont animé les débats d'idées, les changements du paysage politique sont le reflet d'un souhait profond d'évolution et de progression de notre société. Souhaitons que des solutions innovantes, avec des personnes de tous horizons apporteront un renouveau et permettront de retrouver pour chacun la confiance en l'action (publique, associative, citoyenne) et en la capacité de tous à se mobiliser, pour améliorer, chacun à son niveau, l'environnement dans lequel nous vivons.

C'est le sens que nous avons souhaité donner depuis 3 ans, à notre humble échelle, en tant qu'équipe municipale...être acteurs et au service des habitants pour améliorer, en toute modestie, le cadre de vie, apporter des idées nouvelles, revisiter ce qui nous entoure, valoriser notre patrimoine et s'appuyer sur les ressources existantes.

Lors de ces 6 derniers mois, nous avons vu un certain nombre de projets s'achever (le city stade, la cave à Juliette, le lotissement). D'autres se réaliseront bientôt (mise aux normes et sécurisation de l'école, Ad'ap, réaménagement de chemins, acquisition d'une réserve foncière, préau pour le bus) ou se dessinent, notamment le projet de la maison pour tous à Chiré.

Des évènements, il y en a eu aussi dans la commune,- vous en retrouverez un condensé dans ce bulletin-, autant d'occasions pour se rencontrer, passer du temps ensemble tout simplement.

Aussi, je vous invite à l'occasion de la fête nationale, à nous rejoindre autour d'une paëlla le 8 juillet, et à profiter de l'été qui s'annonce pour flâner à pied ou à vélo sur les chemins et découvrir ou revisiter notre belle commune ...

Bertrand HERAULT

JUILLET 2017



Aménagements & travaux



Manifestations



*Vernon, à bicyclette...
ou à pied...*

AU SOMMAIRE DE CE BULLETIN :

- P 3 Budget 2017
- P 4-6 Projets réalisés
- P 7-8 Infos en bref
- P 9-10 Retour sur les événements
- P 11 Quelques gestes citoyens
- P 12 Du côté des écoles
- P 13 La page des associations
- P 14-15 Vernon : un patrimoine à découvrir

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	9h-12h/15h-17h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h/15h-17h

Merci de bien vouloir respecter les plages de fermeture au public de la mairie, indispensables au bon fonctionnement du secrétariat.

MAIRIE DE VERNON,
2, rue du Château,
86340 VERNON

Nouvelle adresse mail : contact@vernon86.fr

Horaires de la déchetterie :

- Mercredi 14-17h
- Samedi 10-12h 14-17h

Les horaires de fermeture sont décalés à **18 h** d'avril à fin octobre

AGENDA JUILLET-DECEMBRE 2017



A Vernon

✚ 8 JUILLET :

FÊTE NATIONALE au stade

✚ 23 JUILLET :

Concours de pétanque US Vernon

✚ 10 SEPTEMBRE :

Matinée « NETTOYONS LA NATURE »

Près de chez nous :

Concerts Heures vagabondes

- ✚ 1^{er} juillet : Amir à Chauvigny
- ✚ 6 juillet : Tété à Gençay
- ✚ 15 juillet : Florent Mothe à Nieuil l'espoir

Festival « Quand on parle du loup » du 22 juillet au 12 août à Chauvigny

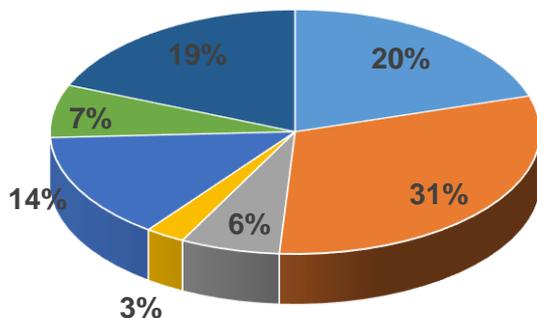
Festival « les Berges du Miosson » 9 et 10 septembre à Gizay



BUDGET 2017

Le budget 2017 a été voté le 30 mars dernier. Situation inédite, il se trouve cette année en suréquilibre, les recettes étant supérieures aux dépenses prévues du fait du produit de la vente de la maison de retraite de Nieuil l'Espoir suite à la dissolution du syndicat des 5 communes.

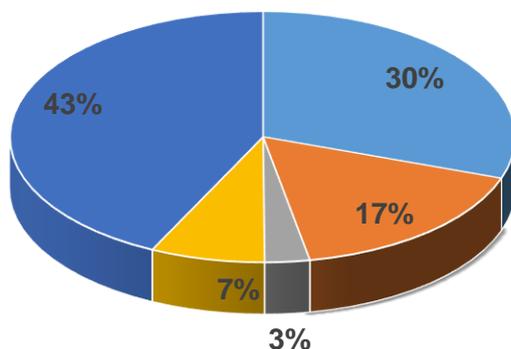
BUDGET 2016: dépenses de fonctionnement



- Charges générales
- Charges de personnel
- Contributions
- Subventions budgets annexes
- Charges financières
- Réserves et dépenses imprévues
- Autofinancement

TOTAL Dépenses fonctionnement : 769 283 €

BUDGET 2016: recettes de fonctionnement



- Impôts locaux
- Dotations
- Autres recettes dont loyers
- Redevances
- Excédent reporté

TOTAL Recettes fonctionnement : 857 283 €

TAUX D'IMPOSITION 2017	
Taxe d'habitation	23,47%
Taxe foncière bâti	16,52%
Taxe foncière non bâti	43,26%

budget transport scolaire	102 383,00
budget multi-commerce	75 187,00
budget lotissement	592 999,00

Total investissement dépenses	658350
Total investissement recettes	658350

Programmes d'investissement

	Dépenses
Matériel/voirie	35 000,00
restauration cimetières	7 924,00
Chemin des Guillonnes	16 821,00
Maison pour tous(Chiré)	168 824,00
Aménagement atelier communal	23 992,00
Mise aux normes accessibilité (école/ bâtiments)	90 445,00
Cheminevements piétons	20 000,00
Achat de terrain	62 376,00
Autres investissements	10 668,00

PROJETS REALISES

CITY STADE : FIN DE L'AMENAGEMENT :

Les abords du city stade ont été aplanis et engazonnés. Des haies ont été plantées au début du printemps et un porte-vélos a été installé.



CHEMINEMENT VERS LA CAVE A JULIETTE

Pour compléter l'aménagement de cette partie de bourg, un cheminement doux a été aménagé entre l'école de Vernon et la cave voûtée.



Les Ets AUGEREAU ont réalisé les travaux pour un montant de 4 750 € HT intégrant également l'évacuation de la terre restée sur place lors des travaux du centre de loisirs.



← Cheminement vers la cave et le lotissement des Loges.

↓ La cave terminée



AD'AP :

Dans le cadre du programme de mise aux normes accessibilité (Ad'AP), la Commune a réalisé :

- Deux places de parking dont une pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à l'église de Chiré les bois
- 3 places dont 1 PMR devant le cimetière de Chiré
- Réfection d'une partie de l'allée centrale du cimetière de Vernon et pose à l'extérieur de dalles podotactiles (en relief) de part et d'autre du passage protégé.



Places PMR au stade et devant l'église de Chiré

ACHAT DE MATERIELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES.

Pour que les agents techniques puissent assurer plus facilement les travaux d'entretien de la voirie communale, il a été décidé de faire l'acquisition d'un tracteur d'occasion auprès de la commune de Fleuré au prix de 7.000 €, ainsi qu'un broyeur d'accotement au prix de 4.035 € HT.

Ces achats permettront de faire face aux besoins d'entretien de la voirie, qui sont étendus à Vernon.

EXTENSION DE L'ATELIER :

Prochainement, un préau de 100 m² sera implanté à l'arrière de l'atelier communal pour garer les véhicules (notamment le bus) et stocker le matériel communal pour la voirie.



Croquis du projet

MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET TRAVAUX POUR L'AMELIORATION DE L'ACOUSTIQUE DE LA CANTINE

Autour de l'école, la clôture va être remplacée très prochainement. Un système de gâche électrique sera mis en place pour faciliter l'accès des parents au moment de la garderie.

Un programme plus complet de travaux va être lancé pour une remise aux normes des locaux :

- Création de WC pour personne à mobilité réduite sur le côté du couloir menant à la classe du fond
- Changement des radiateurs
- Sécurisation des espaces de circulation piétonne

Des draisienne (tricycles) ont été achetées (5) et un parcours routier va être peint sur le sol de la cour pour agrémenter les jeux de cour. Un marquage pour les jeux sportifs sera également réalisé.

CANTINE :

Afin de limiter les nuisances sonores dans la salle de restauration qui accueille chaque jour entre 70 et 80 enfants, une isolation acoustique va être mise en place.

A noter aussi que le prestataire qui assurait la livraison des repas pourrait changer à partir de septembre 2017, l'objectif étant d'améliorer la qualité et la quantité des repas servis.

INSTALLATION D'UNE STRUCTURE POUR LES TOUT PETITS SUR L'AIRE DE JEUX DE BEL AIR.

La « pitchounette » a été installée en février et offre aux petits un espace de jeux adapté pour s'amuser.



REFECTION DU MUR DU CIMETIERE DE CHIRE

Les ouvriers de l'association « Vienne et Moulière solidaire » ont réenduit le mur du cimetière de Chiré pour un montant de 3.180€. Ces travaux s'inscrivent dans un programme global de réfection des cimetières dont le coût total est de 48.000 €, subventionné à hauteur de 28.900€ par l'Etat et le Département.



PAIEMENT TIPI :

Nouveau moyen de paiement par internet pour les factures émises par la commune à partir du 1^{er} juillet 2017

Vous souhaitez payer votre facture de cantine, transport scolaire, garderie, location de salle, etc... par internet: **c'est facile, rapide, sécurisé** et vous pouvez effectuer le paiement 7 j/7 et 24 h/24.

Tout d'abord, avec seulement votre facture et votre carte bancaire sous la main, ouvrez votre navigateur internet et connectez-vous à l'adresse suivante: <http://www.tipi.budget.gouv.fr> (site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques).

Saisissez l'identifiant de notre collectivité: **016 743**. Saisissez les références de votre facture, validez et laissez-vous guider.

Bien entendu les moyens de paiement habituels restent en vigueur.

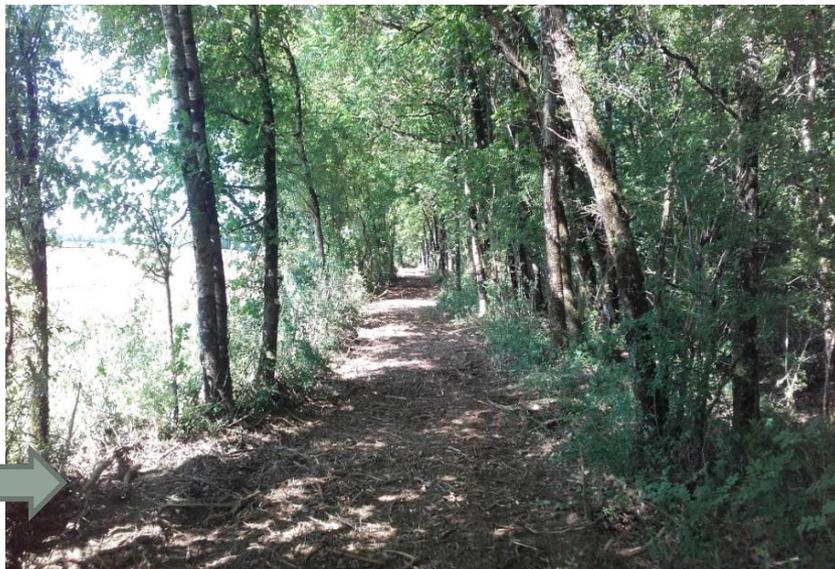
RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE, DETERMINANT ENTRE AUTRES LES ACTIVITES DU TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAP)

Les activités seront reconduites pour l'année 2017-2018, sur le créneau 11h-12h le mercredi : activités sportives, musicale, créatives, ou autour de la nature seront au programme, ainsi que l'activité conte. Merci aux intervenants et aux agents qui animent ces temps de détente avec les enfants.

REOUVERTURE ET ENTRETIEN DES CHEMINS

Le chemin communal reliant la Douardière aux Loges avait disparu faute d'entretien depuis de nombreuses années. Il a été réouvert, début mai et permettra d'offrir aux promeneurs un circuit de randonnée supplémentaire sur notre territoire. Les travaux ont été réalisés par l'EARL GIRET.

Plusieurs chemins de randonnée ont également été nettoyés au printemps.



Réouverture et broyage du bois, recyclé en paillis

ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LE BOURG DE VERNON

Le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée D 294, située dans le bourg de Vernon, rue des Passeurs, au prix de 55 200 €. Ce terrain de 2760 m², a été défriché début mai. Situé à l'entrée de Vernon, route de Gençay il présente un intérêt pour la commune.

*Une réflexion sur l'aménagement de cet espace va être engagée par le conseil municipal.



Avant



Après

VOIRIE

L'enveloppe allouée pour la voirie à Vernon par la Communauté de Communes s'élève à **59 713 €**.



Les travaux entrepris cette année comprennent :

- La remise en état **totale** pour reprofilage, avec enrobé bicouche et dérasement des accotements si besoin pour les chemins de la Challerie, des Loges et de la Cicotière
- La remise en état **partielle** pour reprofilage, avec enrobé bicouche avec dérasement si besoin pour les chemins de la Cope, du Mineret, des Vieilles Vignes et de la Carte.
- Pose de pièces de goudron sur la route de Chiré à St-Maurice
- Bouchage des trous et fissures sur la route de Chiré à Gizay (la Bigotte)

Le coût de ces travaux s'élève à **62 803 €**.

FIN DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU LOTISSEMENT



Les bordures et l'enrobé ont été réalisés. Les arbres ont été plantés et le gazon semé, ce qui clôture les travaux du lotissement.

Des parcelles sont encore disponibles.

Pour tout renseignement, contactez la mairie.

INFOS EN BREF...

CARTES NATIONALES D'IDENTITE**Délivrance de cartes d'identité : ce qui a changé depuis le 15 mars 2017 !****Modernisation de la délivrance des cartes d'identité en 2017**

Depuis le 15 mars dernier, les usagers peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales, et pas seulement dans une mairie de leur département de résidence. Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et dont les délais se réduisent. Après l'instruction d'un dossier complet, un message est adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements. Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant dans sa mairie qui accompagnera l'utilisateur dans ses démarches.

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des mairies mises à disposition.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Quelle commune ?

15 communes sont équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales : *Buxerolles, Châtellerault (+ 1 mairie annexe), Chauvigny, Civray, Dangé-Saint-Romain, Gençay, Lençloître, L'Isle-Jourdain, Loudun, Lusignan, Montmorillon, Pleumartin, Poitiers (+ 3 mairies annexes), Saint-Benoit, Vouillé.*

AIDE AUX VACANCES 2017

DEPARTEMENT DE LA VIENNE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

Le dispositif d'aide aux vacances s'adresse aux **familles domiciliées dans le département de la Vienne**, pour les **enfants de trois à seize ans** (à la date du séjour).

*** Conditions d'attribution :**

L'aide est attribuée aux familles dont le **quotient familial est inférieur ou égal à 450 €** au **1^{er} janvier de l'année en cours**, sur présentation d'un justificatif CAF ou d'une photocopie du justificatif MSA.

Elle est réservée aux enfants qui fréquentent durant l'été :

- un centre de loisirs avec hébergement, pour un séjour d'une durée de cinq jours consécutifs et plus,
- un centre de loisirs sans hébergement, pour un séjour d'une durée supérieure à trois jours consécutifs.

Une seule aide est accordée par enfant, quel que soit le nombre de séjours auxquels il participe.

L'aide est valable pour un séjour effectué durant l'année en cours.

*** Montant des aides :**

L'aide est de :

- **60 €** pour un enfant fréquentant un centre de loisirs avec hébergement,
- **27 €** pour un enfant fréquentant un centre de loisirs sans hébergement.

*** Où s'adresser ?**

Les familles s'adressent directement au Centre de Vacances choisi, qui étudiera leur demande et assurera le suivi des formalités administratives.

ELECTIONS LEGISLATIVES :

Sacha HOULIE a été élu député pour la circonscription de la Villedieu du Clain.

Sa suppléante est Sylvie AUBERT.

INFOS EN BREF

TRANSPORT EN BUS A LA FOIRE DE GENÇAY

Une navette passe chercher les personnes qui souhaitent se rendre à la foire de Gençay les 2^{ème} et dernier jeudis du mois.

Le coût du transport est de 4 € par trajet aller-retour.

Pour vous inscrire, adressez-vous à la mairie.

Pour le transport, la navette « Lignes en Vienne » dessert Gençay et Poitiers, pour les horaires, vous le site du département de la Vienne.

Enfin le covoiturage, ou l'appel à des bénévoles peut aussi vous aider ponctuellement à vous déplacer ou à faire une course, N'hésitez pas à faire marcher la solidarité entre voisins www.covoiturage.poitou-charentes.fr

Des chèques « Sortir plus » peuvent aussi être octroyés par certaines caisses de retraite, renseignez-vous.



PLAN CANICULE :

Le Plan Canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci. Il cible les personnes les plus fragiles, soit en raison de leur âge, soit en raison d'un handicap. Ce dispositif national est organisé autour de 4 niveaux d'alerte coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique.

Le maire doit notamment mettre en place un registre communal recensant les personnes vulnérables.

Si vous êtes concerné(e.) n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Un logement communal de type T 3 sera à louer au 1^{er} août pour un loyer de 540 €.

Pour plus de renseignement, contactez la mairie.

POINT POSTE :



Depuis le 1^{er} février, le point poste a été transféré au Bar Restaurant « Chez Marco »

Horaires d'ouverture été (du 1^{er} juin au 30 septembre)

- Lundi 9h-14 h
- Mardi, mercredi jeudi 9h-21h
- Vendredi 9h-23h
- Samedi 10h-23h
- Dimanche 10h-15h



HAUT DEBIT

Tout le réseau est aiguillé, jusqu'à Chiré et dans le bourg de VERNON. L'emplacement des armoires a été défini avec les techniciens mi-juin. La prochaine étape est l'instruction de la déclaration d'urbanisme pour l'installation des armoires de raccordement qui sera soumise, pour celle de Vernon, à l'avis des architectes des bâtiments de France. Les délais d'exécution sont jusqu'à présent respectés, avec une montée du débit qui pourrait être effective fin 2017 début 2018.



Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi.

Site : <http://www.bloctel.gov.fr>

RETOUR SUR LES EVENEMENTS

VŒUX DU MAIRE

Les réalisations de l'année 2016 et les projets à venir ont été présentés avec un diaporama au moment des vœux.



COMMEMORATION 8 MAI 1945



Chiré les Bois



Vernon

MEMBRES DES FLECHETTES "CHEZ MARCO" AU CHAMPIONNAT DE FRANCE A ROCHEFORT DU 30 MAI AU 3 JUIN 2017



Équipe : HAVANA TEAM

de gauche à droite :

Clément Delage ; Marco Allonneau (Vernon) ; Vincent Bernard ; Stéphanie Guitonneau ; Thomas Brugier (Vernon)
1/16^{ème} de finale



Équipe : LES VIRGULES

de gauche à droite :

Quentin Haie (Vernon) ; Aude Duveuf ; Delphine Allonneau (Vernon) ; Grégory Mallet ; Flavien Miszszak (Vernon)
1/16^{ème} de finale



Doublette : Havana Twin
de gauche à droite :

Marco Allonneau (Vernon) ; Thomas Brugier (Vernon) ; Clément Delage

Vice-champions de France



Un grand merci à Denis Joubert de nous avoir accompagnés et soutenus, ainsi qu'à tous les gens qui nous ont soutenus et applaudis sur les réseaux sociaux.

RETOUR SUR LES EVENEMENTS

VIDE GRENIERS 14 MAI

2^{ème} édition du vide-greniers à Vernon,



Une quarantaine d'exposants, et des visiteurs tout au long de la journée ...objets en tous genres, vêtements, plantes, il y en avait pour tous les goûts !



Stand de tir

Quelques animations étaient installées pour les jeunes et moins jeunes : structure gonflable, stand de tir, vente de confiseries. Un grand merci à tous les participants, qui ont été nombreux, dans une ambiance détendue et conviviale.

FOULEES DE VERNON : 18 JUIN 2017

537 coureurs et une cinquantaine d'enfants ont participé à la 24^{ème} course. Bravo à tous et merci à tous les bénévoles qui chaque année contribuent à la réussite de ce rendez-vous sportif !



QUELQUES GESTES CITOYENS

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne. Ces dispositions ont été prises pour renforcer la prévention des incendies et préserver la qualité de l'air.

L'[arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017](#) réglemente l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est réglementé sur l'ensemble du département de la Vienne. Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie.

Sont encore autorisés à être brûlés à l'air libre les végétaux issus :

- de la gestion forestière
- des opérations réglementaires de débroussaillage dans les massifs forestiers classés à risque feu de forêt (voir carte en annexe 1 de l'arrêté)
- des résidus agricoles (élagage de haies, d'arbres et d'autres végétaux, à l'exception des pailles et autres résidus de culture strictement réglementé)
- des opérations de brûlage dirigé autorisées
- de la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux
- d'un événement climatique exceptionnel de type tempête ;
- des terrains inaccessibles aux engins de transport ou de broyage ;
- d'une impossibilité matérielle de rejoindre le réseau de déchetteries ;
- de la saturation des déchetteries.

Des dérogations prévues dans [l'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014](#) peuvent être accordées par le Préfet afin de brûler des pailles et autres résidus de cultures pour des raisons agronomiques et sanitaires

Pour plus d'informations :

Contact : Préfecture de la Vienne – Service interministériel de défense et de protection civile : 05.49.55.70.00

Contact : Direction Départementale des Territoires – Service Eau et Biodiversité : 05.49.03.13.00

Plainte de la fédération de pêche

Quelques jeunes personnes s'amuse à jeter les moules d'eau douce (anodontes) pêchées dans le Ch'train sur la voie publique (rue de la récréation). Cette espèce fait partie du patrimoine piscicole et doit être protégée. Sa présence est un signe du bon état de l'étang ou de la rivière, et ces mollusques qui aspirent à une vie paisible au fond de l'eau, n'apprécient guère les vols planés !



NETTOYONS LA NATURE

Rendez- vous à tous le

10 SEPTEMBRE PROCHAIN

Départ à 9 h à la salle socio-culturelle

pour ramasser les déchets semés le long des chemins et routes de la commune.

Amenez des gants et venez nombreux !

Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.



COMITE DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage de la région de la Villedieu-du-Clain a le plaisir de vous informer que nous allons recevoir nos amis allemands et italiens du jeudi soir 05 octobre au dimanche matin 08 octobre 2017.

Nous vous indiquons, à titre d'information le pré-programme, à savoir :

- Jeudi 05 octobre 2017 : arrivée de nos amis allemands et italiens vers 19 heures.
- Vendredi 06 octobre 2017 : journée prise en charge par le Comité de Jumelage du matin 8 heures au soir 19 heures.
- Samedi 07 octobre 2017 : journée dans la famille d'accueil, et le soir à 19 heures soirée festive pour tous.
- Dimanche 08 octobre 2017 : départ de nos amis le matin à 8 heures.

Contactez rapidement : yvesmarie.trouillon@wanadoo.fr ou claudepourin@wanadoo.fr

Du fumier gratuit pour les jardins :

Les Ecuries de Vernon vous proposent de venir chercher du fumier pour vos jardins potagers ou pare-terres.

Adressez-vous à Sébastien MOREAU au 06 82 18 11 39

DU COTE DES ECOLES

**VERNON**

Depuis les vacances de Noël, les élèves de l'école ont participé à de nombreux projets et fréquenté plusieurs fois la bibliothèque municipale avec la lecture de plusieurs histoires et l'emprunt de livres.

A l'initiative de la classe de PS-MS, tous les enfants ont participé au carnaval : déguisements, crêpes, bonbons et sourires étaient de la partie !

Les projets commencés en début d'année se sont clôturés avec les sorties de fin d'année :

- Les PS-MS de Karine Barusseau sont partis le mardi 6 juin à Lathus pour visiter la ferme pédagogique et participer à une animation sur les animaux de la mare.
- Les GS-CP de Marion Hérald sont allés à Terra Botanica à Angers le vendredi 9 juin : animation sur le potager, labyrinthe, attractions, fleurs...

Les CP-CE1 de Christelle Chargy sont allés en mai au Vieux Cormenier et ont clôturé leur projet de l'année le lundi 19 juin à la Tournivelle (79). Ils se sont mis dans la peau d'écoliers du début du 20^{ème} siècle.

GIZAY

- 2 juin : randonnée USEP à Château-Larcher
- 13 juin : visite de Poitiers
- 27 juin : visite du collège (CM2)
- 4 juillet : sortie à Dienné
- Les 27 et 30 juin, portes ouvertes artistiques

La fête de l'école s'est déroulée le **samedi 24 juin** avec un spectacle des enfants, suivi de la kermesse organisée par l'Association de Parents d'Elèves.

L'équipe enseignante remercie l'APE, le personnel municipal et la municipalité pour leur soutien technique et financier, indispensable à la menée de ces projets.

Inscriptions scolaires pour l'année 2017-2018

Il n'est pas trop tard pour inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2017 : présentez-vous en Mairie, munis du livret de famille. Vous pourrez par la suite contacter Mme Hérald, directrice de l'école, pour prendre un rendez-vous lors duquel une visite de l'école et une présentation des objectifs vous seront proposées.

BIBLIOTHEQUE :

Les bénévoles de la bibliothèque sont heureuses de vous ouvrir les portes :

le vendredi de 16h à 18h

le samedi de 10h à 12h

Inscription gratuite

Entrée libre et gratuite

Envie d'un nouveau livre à lire ? D'une revue à feuilleter ? D'un renseignement ou autre démarche consultable via internet ?

Envie de papoter, ou de rencontrer du monde... n'hésitez plus, c'est au 4 rue du château que ça se passe !

Vous souhaitez un document en particulier ?

Connectez-vous et naviguez sur : <https://bibliotheques-valleesduclain.departement86.fr>, Ou par mail : biblio.vernon@orange.fr

S'il est présent dans nos rayons, vous pourrez l'emprunter aussitôt votre inscription finalisée.

S'il est présent sur le réseau des bibliothèques des vallées du clain, vous pourrez le recevoir dès la semaine suivante.

S'il est présent à la BDV, vous pourrez le commander, le délai de réception sera juste un peu plus long.

Quelques nouveautés et livres pris dans le bibliobus:**Participation de la bibliothèque aux 20 ans du Festival Quand on conte :**

Les brillantes Barbara et Anne Lise ainsi que leurs « 7 gueules du dragon » ont conquis le cœur d'une centaine de personnes venues les écouter, les admirer et les applaudir.

Monsieur Yannick Jaulin nous a fait l'honneur d'être compté parmi les spectateurs dans la salle socio-culturelle de Vernon, le samedi 25 mars dernier!

**Animations auprès des classes de l'école de Vernon :**

Cette année encore, les élèves de l'école de Vernon ont pu bénéficier de racontes-tapis proposés au prêt par la BDV, par le RAM Framboisine et la communauté de communes des vallées du clain, et contés avec peps, entrain et créativité par nos meilleures conteuses Emilie et Virginie. Un grand merci à elles.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS

**FOOT US VERNON:**

Avec un peu plus d'une trentaine de licenciés pour la saison 2016-2017, le club de foot de Vernon est composé d'une équipe de séniors masculine et d'une équipe séniors féminine. L'équipe masculine évolue en 6^{ème} division après plusieurs années en haut de tableau en championnat et un très beau parcours en Coupe, elle souhaite cette année jouer la montée en 5^{ème} division !

L'équipe féminine évolue en district elle est en entente avec les clubs de Montmorillon et Fleuré.

Nouveau bureau :

Président : Quentin NIORT
Trésorière : Sandrine BENARAB
Secrétaire : Dorian GRIVAULT
Vice-Président : Quentin MISZCZAK
Vice-trésorier : Olivier LEMONNIER
Vice-secrétaire : Mélanie JOYAUX
Membres : Solange TEISSIER, Jordan ARLAULT, Alexandre COUSINEAU et Thibault DESCHAMPS



Romain NICOUILLAUD, Président du club, s'est beaucoup investi pour remonter le club durant ces 3 dernières années. C'est pourquoi le club et les joueurs souhaitent le remercier pour son investissement, l'ambiance ainsi que les liens d'amitié qui se sont créés au fil des saisons. Il sera toujours le bienvenu dans le club.

Prochaine**manifestation :**

Concours de pétanque
le 23 juillet à 13 H
au stade de VERNON

L'USV recherche des joueurs/joueuses pour la saison 2017-2018. Si vous voulez passer du bon temps dans une équipe dynamique et conviviale, contactez Quentin NIORT au 06 30 54 95 23 ou Alexandre COUSINEAU, notre entraîneur au 06 17 92 47 17 ou par mail : usvernon@hotmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES GIZAY-VERNON

Afin de récolter des fonds afin de financer des projets pour les enfants, l'APE a réalisé **une vente de chocolats de Pâques** courant mars.



L'APE a également organisé une **chasse aux œufs déguisée** le samedi 8 Avril dans la cour du château de Vernon prêtée gracieusement par son propriétaire Mr Nylin. Près de 70 enfants ont investi la cour à la recherche d'énigmes cachées ! En échange de bonnes réponses aux questions, un sachet de chocolats leur était offert!

Nous tenons à remercier encore cette année, Monsieur Nylin propriétaire du château de Vernon, les équipes enseignantes de Gizay et Vernon, les municipalités et l'ensemble de leurs personnels, ainsi que les parents pour leur soutien et leur participation.

La fête de l'école a eu lieu cette année le samedi 24 juin dans la cour de l'école de Vernon. Après le spectacle des enfants, divers stands ainsi qu'une bourriche à peser attendaient les enfants et leurs familles.

L'APE travaille déjà sur un **gros projet cirque** pour l'année prochaine en partenariat avec les maitresses des deux écoles et les municipalités.

ASSOCIATION BON PIED,**BON AIR****Programme de randonnées depuis janvier 2017 :**

- 8 janvier à BRION
- 21 janvier : Sèvres Anxaumont
- 5 février : St-Laurent de Jourdes
- 18 février : Lac de St-Cyr
- 5 mars : Chauvigny
- 18 mars : Cloué
- 2 avril : Montamisé
- 22 avril : Lizant
- 7 mai : Le Breuil Mingot
- 20 mai : St-Rémy sur Creuse
- 11 juin : Vernon
- 24 juin : St-Benoît d'Ussault
-

Le rendez-vous est toujours à 8h30 le dimanche matin et à 13h30 le samedi sur la place de Vernon.

Des projets en cours d'élaboration pour la saison 2017-2018 dont un week-end entre Rochefort et Fouras.

Assemblée générale prévue mi-octobre

Contactez Chantal REMIGEREAU
au 05 49 42 63 57

VERNON : UN PATRIMOINE A DECOUVRIR

Dans ce bulletin, un détour par les chemins de randonnées, aménagés pour les promenades et qui offrent une diversité de paysages sur plusieurs circuits plus ou moins longs...l'occasion de croiser quelques chevreuils, rapaces, ou papillons en lisère de bois...

Petite ballade à pied ou en vélo

Il existe plusieurs chemins aménagés pour la randonnée à pied, à vélo ou à cheval.

Vernon a l'avantage d'avoir des zones boisées, des espaces de brandes (ajoncs, genêts), et des zones humides, très riches en biodiversité .

Si vous prenez le circuit de randonnée n°10, après le chemin des carrières et Bois Boursault, vous pourrez traverser la jolie passerelle après la Braudière. Elle borde une pièce d'eau assez étendue.

Avant de traverser cette passerelle, vous passerez près du logis de La Braudière et à proximité d'un pigeonnier du XVIème siècle.

Plus loin sur le parcours, vous arriverez à Gonêche, puis à proximité de la Perdrigère, logis fortifié.

Petit rappel pour les ballades en vélo, n'oubliez pas que le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.



Pour les cyclistes comme pour les coureurs ou marcheurs, veuillez bien à vous signaler pour être visibles des automobilistes.

Circuit 10 16 kms



Chemin des carrières

Passerelle de La Braudière



Direction Gonêche et ses magnifiques chênes



TIQUES

Comment prévenir les morsures de tiques ?

Lors de vos promenades, portez des vêtements longs, qui couvrent les bras et les jambes, serrent les poignets et les chevilles, de couleur claire de préférence de façon à repérer plus facilement la présence de tiques. Mettez des chaussures fermées.

Vous pouvez également appliquer des répulsifs sur les parties découvertes. Mais attention, ceux-ci sont contre-indiqués chez la femme enceinte et le petit enfant.

Après une promenade, pensez à inspecter minutieusement tout votre corps pour trouver les tiques éventuelles ; examinez également vos enfants.

[Pour en savoir plus, consultez le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé](http://social-sante.gouv.fr)
<http://social-sante.gouv.fr>

Après la Perdrigère, un chemin sur la droite repart dans les bois et rejoint la D2 (gros chêne).

Une fois sur la D2, prenez à droite vers la Maleffe, puis après la ferme continuez le chemin boisé qui arrivera à l'observatoire (anciennement lieu d'observation des étoiles). Tournez à droite vers Bois Genêt, puis, après Bois Genêt, poursuivez le chemin et prenez à gauche en lisière de bois.

Le chemin traverse les bois et clairières bordées de genêts et plantes de zones marécageuses. Vous traverserez la Nivière puis la Ronde pour déboucher sur la route de Dienné.

Retour ensuite vers le bourg de Vernon.



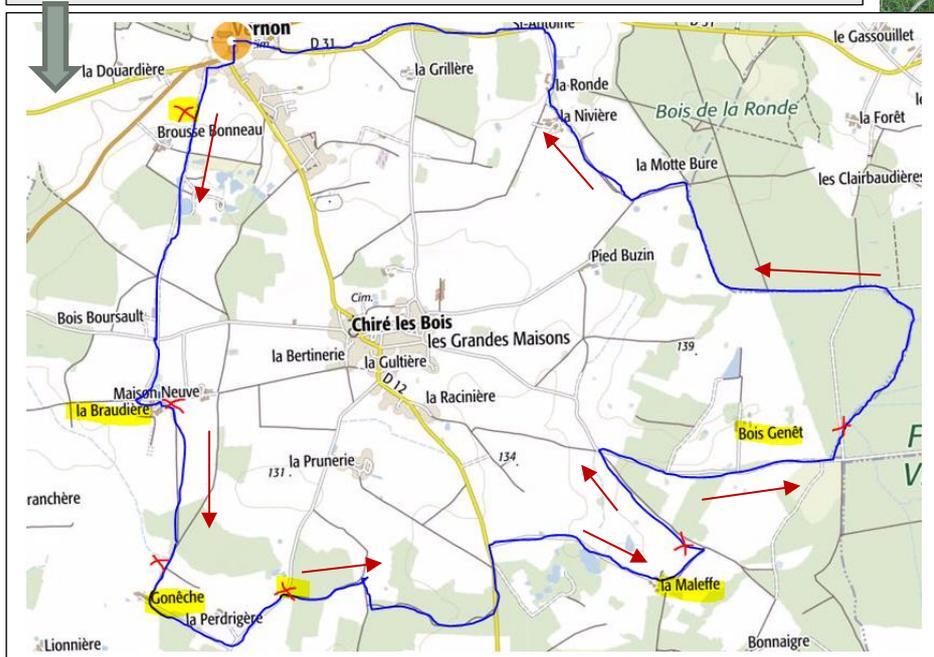
La Maleffe →

Circuit n°10 (16 kms)

Les croix rouges correspondent aux endroits où les photos ont été prises.



Bois Genêt



Très bel été à tous !



*et rendez-vous le 8 juillet 2017 pour les festivités
de la Fête nationale !*

Bulletin réalisé par David CHOLLET, Ingrid CANTON, Harold JAVELLE, Magali BREGOIN,
Bertrand HERAULT.

Un grand merci à Marie-Laure pour son aide précieuse et à toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration de ce bulletin.